

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 68

Rubrik: Page des associations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

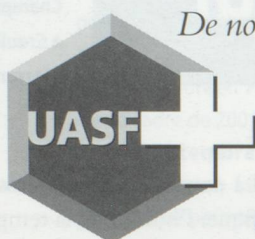
Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette nouvelle rubrique a pour objet de tenir nos lecteurs et les associations suisses de France informés de différentes actions collectives ou individuelles de nos concitoyens établis dans ce pays. Alors, à vos plumes et merci d'alimenter ces colonnes. Elles sont les vôtres.

Adressez vos textes au *Messenger Suisse* ou à Jean-Marie Borloz, Président de l'UASF, le Chalateau, 37210 Rochecorbon.

Union des Associations Suisses de France



De nouveaux membres

Le grand problème de nos associations et de leurs dirigeants, c'est de trouver de nouveaux membres. Le drame, c'est que la dissolution des liens entre Suisses émigrés va croissant, en tous cas dans les grands pays.

Dispersion des familles, exigences actuelles de la mobilité professionnelle, nationalité européenne, disparition des distances entre le lieu de vie et le pays d'origine, etc., sont les jalons de nos difficultés à rameuter ceux qui ne demanderaient pas mieux que nous rejoindre mais qu'on ne peut pas toucher si ce n'est par le bouche à oreille. Car en effet les listes des immatriculés auprès de nos Consuls (et encore, tout le monde ne s'immatricule pas) ne sont pas publiques, de même que les listes de noms disponibles contre espèces sonnantes et trébuchantes auprès de certaines officines ne font pas, légalement, mention de la nationalité. Ajoutez à cela le déclin du fait associatif, le développement de l'individualisme familial, 4X4 et VTC aidant, et l'on comprend que moins de 10% des 130.000 Suisses et double-nationaux de France fassent partie ou aient entendu parler d'une de nos associations.

Comment les joindre, dès lors qu'on ne peut clamer des appels à la TV, la radio ou les journaux car nous n'avons pas les moyens, hélas, des poudres à lessiver ?

La chose a été soulevée à différentes reprises lors des Congrès des Suisses de l'étranger et entendue par les au-

torités fédérales. C'est ainsi que nos délégations consulaires remettent aux visiteurs de leurs bureaux des listes d'associations, des bulletins d'abonnement au présent journal, voire, comme c'est le cas de Paris pour les nouveaux arrivés, un questionnaire - accompagnant ces listes - attirant l'attention sur l'intérêt de se joindre à un groupement quelconque et surtout demandant aux intéressés s'ils acceptent que leurs coordonnées soient transmises aux dites associations (par l'intermédiaire de la Fédération des Sociétés Suisses de Paris).

Une autre possibilité de contact consiste, pour les associations, à demander aux consuls de diffuser, aux

frais des associations, des lettres d'invite établies par celles-ci et ce sur une base régionale. C'est ainsi que, récemment, grâce à l'obligeante prestation de services du Consulat général de Bordeaux, telle association du Val-de-Loire, de Vendée et du Pays nantais a pu recueillir plus de 90 nouveaux adhérents. Merci M. Le Consul général Riem et bravo, Madame Delobel, dont l'association vient de créer deux sections départementales : Maine et Loire et Deux-Sèvres.

L'UASF travaille actuellement à la publication d'un répertoire de toutes les associations suisses de France. Le *Messenger Suisse* envisage un dépliant régional.

Délégués régionaux de l'UASF

Leur profil a été décrit dans notre précédent numéro. Il ne s'agit pas de "missi dominici" du Président de l'UASF mais simplement de personnes de bonne volonté chargées d'établir une liaison, aussi bien régionale qu'avec le siège, ainsi que de fournir renseignements et avis aux associations. Sont déjà nommés: MM. Jean-Louis Perrin (Bretagne), Pierre Jonneret (Haute et Basse Normandie), Eric Escande (Midi-Pyrénées)*, Olivier Martin (départements de l'arrondissement consulaire de Lyon, exceptés Lyon-même et Drôme-Ardèche), Philippe Pfeuti (Drôme-Ardèche), les membres du Bureau faisant office en leur région. On cherche deux volontaires pour le Nord-Picardie et la région parisienne (et pour ailleurs sans doute).

Bâton de pèlerin

Mettant en oeuvre le programme sur base duquel il avait été élu à Rouen, le Président de l'UASF, Jean-Marie Borloz, a non seulement entrepris d'élargir son équipe et de nommer des délégués régionaux (voir notre numéro d'octobre, page 21) mais aussi de visiter différents arrondissements consulaires, avec l'appui des chefs de poste intéressés. Le 2 octobre, le Président Borloz était à Bordeaux, où le prochain Congrès de l'Union des Suisses de France se réunira le week-end de l'Ascension, c'est-à-dire du 27 au 29 mai 1995. Il s'est rendu par la suite à Mulhouse et à Strasbourg et, le 22 octobre, au Havre. Avec l'aide précieuse de MM. les Consuls généraux et Consuls Riem, Von Inns, Lauper et Casoni, d'excellents résultats ont été notés. Un compte-rendu paraîtra dans le prochain *Messenger Suisse*.

* L'un des pirates figurant sur notre couverture de septembre dernier.

Suisses de Bretagne



Réception
donnée par
M. le Consul de
Suisse au Havre
et l'Amicale des
Suisses de Bre-
tagne à Rennes :
(de gauche à
droite)
MM Klémenz,
Ruello, Grassi,
Casoni, Turgler,
Ohrel.

Il y a un bon millier de Suisses en Bretagne. Le problème, c'est que les distances sont importantes entre les différents centres de la pointe de l'Europe : 245km de Rennes à Brest, 190km de Vannes à St-Malo et 300km de Brest à Vitré!

Créée il y a une quinzaine d'années par M. Turgler, l'Amicale des Suisses de Bretagne a su vaincre ces difficultés et maintenir le cap. Son Président du début des années 90, Pierre-Gaspard Staehelin, lui laisse un message en héritage: créer en son sein des sections locales correspondant chacune à l'un des cinq départements bretons et ayant chacune ses propres activités. Ce qui fut fait, mais qui n'empêche nullement les actions au plan régional, bien au contraire car la cohésion et les contacts au niveau départemental les renforce. Qu'on en juge: assemblée générale fin septembre de plus de cent personnes à Huelgoat, en plein pays d'Armor, sous la présidence d'Yvan Klémenz qui mit en oeuvre les suggestions de son prédécesseur, avec discussions pratiques et non bla-bla sentimental-patriotique: reconnaissance par l'Etat français des diplômes délivrés en Suisse et vice-versa, possibilité pour un Français marié à une Suisseuse d'obtenir la nationalité de notre pays, aide accordée par les Caisses de secours en Suisse aux familles en difficulté à l'étranger, etc.

Le Consul de Suisse au Havre, M. Osvaldo Casoni, M. Jean-Louis Perrin, membre du Conseil des Suisses de l'étranger et délégué de l'UASF pour la Bretagne ainsi qu'une spécialiste du droit des Suisses de l'étranger, venue de Berne, assistaient à cette réunion.

On récompensa d'une promenade en calèche en forêt de Brocéliande les jeunes Suisses qui avaient fait l'effort de se joindre à leurs aînés.

Deux jours auparavant, l'Amicale avait organisé à Rennes une réception en l'honneur de deux footballeurs suisses récemment engagés au Stade Rennais. Christophe Ohrel et Marco Grassi sont l'un et l'autre des vedettes internationales du ballon rond. C'est Ohrel qui permit à la Suisse, en marquant sur l'Italie, d'accéder au "Mundial" aux USA et c'est Grassi, ancien avant-centre du Servette de Genève, qui réalisa récemment ce petit record: 10 buts en 13 matches. Les Anglais qui l'avaient sollicité regretteront sans doute qu'il ait choisi la Bretagne tout court plutôt que la Grande.

Quant on sait l'engouement que représente partout le football, quand on sait le rebond médiatique immédiat de tout ce qui touche à ce spectacle, pas étonnant que l'initiative de cette réception ait suscité des articles dans les journaux et permis à l'Amicale du Président Klémenz de faire parler d'elle.

Il y a sans doute beaucoup d'occasions de cette nature pour mettre en avant nos associations surtout lorsqu'on connaît l'ouverture de la presse locale aux nouvelles de cet ordre.

Ecrivez-nous, à l'UASF et au **Messenger**, si vous avez des réalisations et des projets. Nous tâcherons de vous aider, en tous cas en en parlant.

L'Union Chorale Suisse de Paris est à la recherche d'un local pour ses répétitions du mercredi soir (19h-21h).

Appelez Madeleine Buser-Konovodoff au (1) 45 65 20 99.

D'autre part, si vous souhaitez devenir membre de notre association, il vous est possible de le devenir en contactant la présidente, Agnès Foscoso. L'Union Chorale Suisse se réunit toutes les semaines et donne un concert une fois par an au moins. L'adhésion coûte 600 FF, payables en deux fois. Vous pouvez également devenir membre passif de notre association. Votre soutien sera vivement apprécié ! La cotisation s'élève à 100FF. Pour tous renseignements supplémentaires, ou pour vous inscrire, adressez-vous à : **Union Chorale Suisse. Agnès Foscoso. 53, rue Chardon Lagache, 75016 Paris. Téléphone (1) 42 88 31 11**
Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'UCS.

A remettre à l'un de vos amis.

LE MESSENGER SUISSE

la revue des communautés suisses de langue française

Formulaire d'abonnement

Oui, je souscris à un abonnement d'un an au Messenger Suisse (11 numéros).

Nom

Prénom

Adresse

CP/Ville

Au prix de :

France ☐ 175FF

DOM/TOM et étranger ☐ 190FF

Abonnement de soutien ☐ à partir de 200FF

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la FSSP/MS à renvoyer à :

Le Messenger Suisse, Service des abonnements, BP 55, 30250 Sommières. Téléphone (16) 66.80.37.18